

Alfred ne faisait que conduire son canot sans lui imprimer aucun mouvement. Arthur s'était tapi à l'avant et prêtait une oreille attentive au moindre bruit. Près de vingt minutes s'étaient écoulées, quand Arthur croit reconnaître le bruit de vagues se brisant sur les flancs d'un canot; il se penche sur les flots comme pour leur arracher leur secret, et se relève convaincu que l'ennemi n'est pas loin d'eux. Il plonge son regard dans les ténèbres et, à leurs figures tatouées de rouge-feu, il reconnaît les deux sauvages, qui ne sont qu'à une longueur de canot de celui qui les porte. Alfred, qui a tout observé comme Arthur, tourne son canot de manière à permettre à son ami de saisir le canot des iroquois par la proue et le faire chavirer.

Ce ne fut qu'à ce dernier mouvement que les deux sauvages, qui ne s'attendaient pas à rencontrer si tôt ceux qu'ils s'étaient promis d'amener prisonniers, s'aperçurent de leur présence. Celui qui était à la pince du canot saisit son casse-tête pour en assommer Alfred et lui aurait certainement brisé le crâne si, au même instant, Arthur n'eût imprimé au canot iroquois un mouvement tel qu'il chavira sur le champ. Les deux sauvages disparaissent sous les flots, puis ressoudent à un pas de distance du canot des deux amis, hurlant comme deux démons.

Arthur et Alfred l'avaient prévu et, la hache à la main, épiant leur réapparition sur la vague, ils leuss assèrent sur la tête un coup dont ils meurent instantanément.

— Beau régal pour le diable, dit Alfred, en poussant vigoureusement son canot.

— La Providence veille sur nous, Alfred.

— Évidemment, elle nous protège.

— Puisse-t-elle nous conduire sains et saufs jusqu'à l'île. Quelque chose me dit tout bas que c'est là que nous saurons ce qu'est devenue ma fiancée, ma pauvre Flore !

— Oui.

— Oui. N'as-tu pas entendu parler de cette vieille sorcière huronne qui habite l'île.

— Oui; mais je suppose que tu ne crois pas à ces diableries-là, toi ?

— Ma foi, non... pourtant il y a des faits étranges et que je ne puis expliquer.

— Vraiment ! je serais curieux de l'entendre m'en raconter quelques uns, dit Alfred, dont la curiosité se trouvait piqué.

— Je le veux bien, Arthur. Tout danger est à peu près loin de nous; le jour va poindre bientôt, ça nous distraira et ça nous fera oublier la longueur du chemin. Je t'écoute:

IV.

Après quelques instants de silence, Arthur commença son récit en ces termes :

— A l'embouchure de la rivière St. Paul, ou des Saumons, est une île, jetée au milieu des eaux, isolée déserte, stérile, autrefois, dit-on, hantée par les esprits. Cette île a nom « Île aux Démons. » Nulle herbe, nulle fleur n'y croît; le sol en est aride et rocailleux; ça et là s'élèvent de petites collines formées de pierres et de cailloux, coupées à pic et qui le soir, apparaissent dans le lointain semblables à des fantômes et à des spectres vomis par l'enfer.

Au centre de cette île, se dressent, noirs et desséchés, une centaine de vieux pins et sapins qui ont poussé là je ne sais trop comment, et qui forment, selon la tradition, la forêt du diable.

C'est au sein de cette forêt, pendant les longues et sombres soirées d'automne, quand le vent gémit et que la vague se brise en pleurant sur les bords de cette île maudite, que Satou, au dire des anciens,

assemble son infernal conseil, et conspire contre Dieu et contre les hommes.

Les habitants des rives de la rivière aux Saumons voient alors surgir au sein de mille feux semblables à des lumières, et dont la lueur danses sur les vieux pins, s'enroule autour d'eux et les enlace comme un serpent.

Puis, tout à coup, un homme hideux à voir, environné de flammes, apparaît, pousse un cri aigu et déchirant et à sa voix, des centaines de spectres, auxquels s'attache un feu étincelant, surgissent. Le silence se fait, Satan parle, ordonne, châtie, louange, et la bande infernale pousse de féroces hurlements, et fait entendre d'horribles malédictions.

Puis à un moment donné, les feux s'éteignent, les vieux pins s'agitent, font entendre de lugubres craquements, et des voix, semblables à des glapissements, à des cris de hibou ou d'affreux ricanements sont longtemps répétés par les échos.

D'autres fois, la forêt s'illumine soudain, et des bandes de loups à l'œil ardent comme un charbon, s'entre-dévorent les uns les autres.

D'autres fois encore, des voix tristes et plaintives chantent sur l'île; la douleur et le remords est dans leurs chants; elles pleurent les égarements de leur vie passée: elles pleurent ce beau ciel qu'elles ne verront jamais; puis leurs chants se terminent par des malédictions qui font frémir. Elles maudissent leurs pères, leurs mères, leurs amis; elles maudissent Dieu qui leur a donné la vie, elles vont même jusqu'à maudire la Vierge Sainte.

— Je ne te fais là, Alfred, qu'une légère peinture de l'île aux Démons, où nul n'aborda jamais, que les malheureuses victimes dont je vais te raconter l'histoire.

(A continuer.)

Le Canard.

MONTRÉAL, 26 JUIN 1880.

Le CANARD paraît tous les samedis. L'abonnement est de 50 centins par an, ou 25 centins pour six mois, strictement payable d'avance. Nous le vendons aux agents huit centins par douzaine, payable tous les mois.

GODIN, MONDOU & C^{ie}.

CHRONIQUE QUÉBÉCOISE.

Mon cher *Canard*.

Causer politique, le diable et son train, — j'entends ce qui se passe à la chambre, — après notre fête nationale, — ne me va pas plus qu'un poil sur la soupe. — J'ai les idées encore toutes aux noces de la patrie. — Comment veux-tu que je me fourre le nez dans ce que le monde sérieux appelle la politique. Mais tu le veux; — essayons.

Ton ami Marion auquel tu as donné un bon point, — n'en est pas moins un timbreur, et un fiéffé. Il vote comme une banque, et n'a pas peur de timbrer ses chers électeurs. Il pourrait bien pourtant se dispenser du luxe de leur rendre ce service. Ne le sont-ils pas assez ?

Nos faiseurs en loi, — faute de mieux l'on suppose, — s'en prennent encore à ce pauvre Code Municipal. C'est d'ordre, après tout. Il faut que chaque année, quelqu'un y mette la main, y retranche un article ou en ajoute un autre.

Mon Dieu ! que M. Ouimet, le père de cette digne

œuvre doit en prendre des *sueries* de voir ainsi tailler et retailler son petit.

Vraiment, ils sont sans pitié les amis du surintendant de l'éducation. — Lui donner des leçons comme ça, c'est ennuyeux pour un garçon de son âge.

Mais une bonne d'entre les superbes, c'est celle-ci : — le général Chapleau laisserait sa compagnie pour voler au secours de Johnny que le sergent Masson vu qu'il est indisposé, — on comprend qu'on peut l'être à moins. Et puis, papa-Michel, comme l'appelle ce méchant de Barthe, — sans bénéfice d'inventaire, accepterait la succession Chapleau.

Allons, seigneur ! — Des jeux pour faire jaser les habitants qui ne se feront pas tirer l'oreille pour dire gouvernement *Maquereau* !

Naturellement, papa-Michel fait bien des jaloux. Paquet, Flynn, Loranger, et tout le menu fretin de la boutique aspirent à la charge.

Pas assez de place pour satisfaire tout le monde à Québec; — il faudra agrandir la *Chambre*.

L'exposé financier a été un succès un peu *croche*, selon l'expression requise. L'on nous a *exposé* que la province était *exposée* à payer ses dettes, — une petite bagatelle d'environ 16 millions ! — Bah ! — qu'est-ce que c'est cela pour nous autres ? — Quand il n'y aura plus le sou au gousset, nous irons en chercher en France. — Si notre ancienne mère-patrie s'est donné le plaisir d'avoir des filles, — qu'elle les fasse vivre. Toi qui es un légiste envoyé, — puisque tu publies des ouvrages de droits, — même sur la *Gazette de Sorrel*, — tu sais l'adage : " Qui fait l'enfant doit le nourrir. "

La *France* donc paiera pour nous.

Ce n'est pas bête et surtout très-commode ce système-là.

Cependant, il y a des esprits assez bornés, — disons le mot, assez obtus pour se planter dans le chignon que lorsqu'on emprunte, c'est pour payer, — et c'est parceque l'on doit et que l'on n'a pas le son en poche pour acquitter sa dette.

Imbéciles bavards que ces gens-là. Ils ne comprennent pas que si quelqu'un emprunte, c'est qu'il a du crédit, — outre ses dettes.

Il y a des membres qui ne sont jamais contents. Ainsi un monsieur Gagnon voudrait que la qualification foncière pour les membres fût abolie.

Est-il drôle un peu celui-là ? avec son système, le premier gneu du monde entrerait en chambre et serait député comme les richards. — Qu'il ait du talent ou que ce soit une bête à tricorne, peu importe. La question est qu'il n'a pas le sou, et que tout de même il peut tout embêter n'importe quel gros richard.

Et quel intérêt, — si ce n'est un intérêt pécuniaire, — peut avoir un pauvre diable de représenter un comté s'il n'y a ni sou ni maille.

Le gouvernement s'objecte et il fait bien. Il est vrai qu'à Ottawa, c'est le contraire, mais après tout, l'on n'est pas tenu de singer ces gens-là.

Or, il paraît que c'est un féroce que ce M. Gagnon; il frappe d'estoc et de taille à droite et à gauche, — et souvent gauchement. Une de ses dernières sorties contre le secrétaire-provincial lui aurait attiré de la part de ce dernier une volée à toute étreinte, — tant il est vrai de dire " tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. "

La question des chemins de fer est toujours à l'ordre du jour.

L'on parle de tunnel. Fatigué de passer sur l'eau, l'on cherche à passer dessous aujourd'hui. Ce pauvre St. Laurent n'aura plus de père désormais.